# Lo jornalet de BETHVESER

N° 1 - Janvier 2021

*Mairie 1 place du 19 mars 1962 82500 Belbèze en Lomagne*

## *LE MOT DU MAIRE*

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Comme vous l'avez remarqué, la maquette et le titre de notre bulletin communal ont changés, j'espère que cette nouvelle formule vous plaira.

Dans le dernier bulletin, je vous ai souhaité une année, plus apaisée que la précédente. Aucun d'entre nous n'aurait pu imaginer ce que cette année nous ferait connaître.

Notre pays a eu encore une fois à connaître des attentats islamistes commis par des barbares, Villejuif et Metz en janvier, Dieuze en février, Romans sur Isère en mars, Colombes en avril, Paris en septembre, Conflans Sainte Honorine et Nice en octobre. Le bilan de ces atrocités est de 7 morts et plus de 16 blessés, qui viennent s'ajouter à la liste bien trop longue des victimes de l'obscurantisme depuis 2012. Malheureusement la Grande Bretagne et l'Autriche ont été touchées par ce fanatisme religieux (7 morts et plus de 20 blessés).

Quand allons-nous pouvoir vivre en sécurité dans nos pays démocratiques mais surtout, quand nos politiques prendront-ils conscience de la réalité et cesseront de pratiquer la politique de l'autruche ?

En mars dernier, le Président de la République nous a dit que nous étions en état de guerre sanitaire, et nous nous sommes trouvés confronté à la pandémie de COVID 19. Le confinement du 17 mars au 11 mai a totalement bouleversé nos vies. Cette pandémie a également causé des milliers de morts. Le déconfinement en mai dernier a été la porte ouverte à n'importe quoi. Résultat : nous avons eu droit à un reconfinement à compter du 30 octobre pour 4 semaines. Le plus angoissant dans cette période de pandémie, a été qu'on n'arrivait plus à comprendre qui disait la vérité, et surtout que nos dirigeants prenaient des décisions avec toujours un temps de retard. Nous venons de vivre des fêtes de fin d'année dans une ambiance particulière et anxiogène.

Pour ce qui est de notre commune, nous avons à notre niveau tenté de vous apporter du soutien avec la réalisation de masques. Je remercie Odile Duverger pour leur confection, mais aussi toutes les personnes qui nous ont offert le tissu nécessaire pour cela. Nous avons distribué des masques chirurgicaux aux collégiens et lycéens et ensuite aux élèves de primaire.

En cette année particulière, des travaux ont été réalisés sur la toiture de l'église suite à des infiltrations d'eau.

Dans le courant de l'année 2021, les travaux suivants seront réalisés :

- Installation d'un jeu pour enfants et d'un parcours de santé dans le parc,
- Installation de deux panneaux de basket au niveau du boulodrome,
- Baptême du parc communal au nom de Pierrette Vincelot-Laurens, montalbanaise élevée à la distinction de Juste parmi les nations.

L'année dernière a vu l'arrivée de nouveaux habitants. Je leur souhaite la bienvenue.

Le Conseil Municipal et moi-même espérons que vous avez passé de bonnes fêtes de fin d'année et nous vous présentons tous nos vœux pour l'année 2021. Prenons le risque de croire en l'impossible, que cette année nouvelle soit favorable et nous permette de sortir de cette pandémie. Prenez soin de vous et de vos proches, respectons les gestes barrières et soyons raisonnables si nous souhaitons passer enfin une belle et bonne année.

Toute l'équipe municipale reste disponible et à l'écoute pour répondre à vos attentes.

*Le Maire*
*Jean-Luc ISSANCHOU*

## 2020
## une année de transition et de changement

Suite aux dernières élections municipales, l'équipe de la mairie s'est bien renouvelée avec l'arrivée de nouveaux conseillers. Cette nouvelle équipe est bien partie pour donner un petit coup de jeune et de dynamisme au village.

• *page 2*

## … une année particulière

En effet, cette année 2020 aura été marquée par l'apparition de la Covid-19 et les confinements successifs. Heureusement, le village a pu compter sur une équipe municipale réactive, notamment pour la fabrication de masques pour chaque habitant dès l'annonce des mesures sanitaires dans notre pays.

• *page 8*

## Prévention des cambriolages : la gendarmerie nationale vous rappelle la règle des 3 P

### Protéger son habitation

Il est conseillé de renforcer la protection des points d'accès (portes, fenêtres des entrées principales et secondaires), et de poser des barreaux anti-intrusion sur les fenêtres sans volets. L'installation d'une alarme sonore peut être dissuasive. Les voleurs connaissent les cachettes et utilisent souvent le matériel qu'ils trouvent sur place pour commettre leurs méfaits. C'est pourquoi il ne faut pas leur faciliter la tâche en cachant ses clefs sous un paillasson ou un pot de fleurs, en laissant les clefs de son véhicule sur le contact ou en laissant des outils à l'extérieur de l'habitation (échelle, outillage…). Même pour une absence de courte durée, il faut toujours vérrouiller les portes et/ou les fenêtres.

### Participer à la prévention des cambriolages

En cas d'absence, demander à un voisin de confiance de veiller sur son domicile. Il peut par exemple, ouvrir les volets dans la journée, relever le courrier afin d'éviter les signes révélateurs d'un logement inoccupé. Il est recommandé de signaler ses dates de vacances à la brigade de gendarmerie. Un formulaire «Tranquillité vacances», prévu à cet effet, est disponible sur internet et à la gendarmerie. Des passages pourront alors être effectués par les patrouilles. Enfin, attention à ne pas laisser de messages sur répondeur téléphonique ou sur Facebook révélant les dates ou la durée de son absence.

### Prévenir

En cas de présence suspecte, signaler en composant le 17, les véhicules et/ou les individus qui semblent se livrer à un repérage des lieux ou s'apprêtant à commettre un délit. Indiquer, si possible, des éléments précis d'identification (type, marque et couleur des véhicules, immatriculation, tenue vestimentaire, etc.).

# LE CONSEIL MUNICIPAL version 2020-2026

La nouvelle équipe municipale élue le 15 mars 2020 est désormais installée depuis le 25 mai dernier.

Jean-Luc ISSANCHOU retrouve son fauteuil de Maire.
Il est secondé par Daniel SCORCIONE élu Adjoint au Maire (toutes délégations).

Les Conseillères Municipales sont au nombre de quatre :

Anne-Marie BERARD, Julie HANNEQUIN, Mélody LETHUAIRE et Frédérique TROUTIER.

Les Conseillers Municipaux :

Kevin CYPRYSZAK, Hugo HAMBACHER, Bastien LIMBERT, Jean-Claude REGHENAZ (CM Délégué) et Jean TROUTIER.

## Commissions et délégations :

**Délégués communautaires**
Titulaire : Jean-Luc ISSANCHOU
Suppléant : Daniel SCORCIONE

**Commission d'appel d'offres**
Titulaires : Mélody LETHUAIRE, Jean-Claude REGHENAZ, Jean TROUTIER
Suppléants : Anne-Marie BERARD, Hugo HAMBACHER, Kevin CYPRYSZAK

**Correspondant Défense**
Hugo HAMBACHER

**Syndicat Départemental de l'Energie**
Titulaire : Bastien LIMBERT
Suppléant : Kevin CYPRYSZAK

**Syndicat d'adduction d'eau potable de la région de Mas-Grenier**
Titulaires : Daniel SCORCIONE et Frédérique TROUTIER
Suppléants : Julie HANNEQUIN et Hugo HAMBACHER

## Commissions Municipales :

En amont du conseil municipal, ou pour aider l'autorité territoriale dans ses décisions, **interviennent plusieurs commissions municipales** dans lesquelles se prépare le véritable travail de fond, d'élaboration et de réflexion des élus.

**Les commissions formulent des avis consultatifs** destinés à permettre au conseil municipal, seul décisionnaire, de délibérer.

Les commissions communales ont été créées pour répondre à une totale transparence et pour **associer tous les élus à la redynamisation de la vie communale**.

**Commission relations extérieures, communication, publications**
Daniel SCORCIONE, Frédérique TROUTIER, Jean TROUTIER, Kevin CYPRYSZAK

**Commission cadre de vie, vie communale, entretien des espaces verts et des bâtiments**
Jean-Luc ISSANCHOU, Julie HANNEQUIN, Mélody LETHUAIRE,
Hugo HAMBACHER, Kevin CYPRYSZAK

**Commission voirie, signalisation**
Jean-Luc ISSANCHOU, Bastien LIMBERT

**Commission prévention des risques, sécurité, gestion de crises**
Anne-Marie BERARD, Jean-Claude REGHENAZ, Kevin CYPRYSZAK

**Commission gestion de la salle des fêtes, animations, relation avec les associations**
Kevin CYPRYSZAK, Bastien LIMBERT

## *BUDGET de la commune*

### Présentation générale du budget :

COMMUNE DE BELBEZE EN LOMAGNE - COMMUNE DE BELBEZE EN LOMAGNE - BP - 2020

| II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET | II |
|---|---|
| VUE D'ENSEMBLE | A1 |

**FONCTIONNEMENT**

| | | DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT | RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT |
|---|---|---|---|
| VOTE | CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) | 99 089,45 | 62 127,87 |
| | + | + | + |
| REPORTS | RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2) | 0,00 | 0,00 |
| REPORTS | 002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2) | (si déficit) 0,00 | (si excédent) 36 961,58 |
| | = | = | = |
| | TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3) | 99 089,45 | 99 089,45 |

**INVESTISSEMENT**

| | | DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT | RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT |
|---|---|---|---|
| VOTE | CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068) | 51 280,16 | 6 127,10 |
| | + | + | + |
| REPORTS | RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2) | 0,00 | 0,00 |
| REPORTS | 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2) | (si solde négatif) 0,00 | (si solde positif) 45 153,06 |
| | = | = | = |
| | TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3) | 51 280,16 | 51 280,16 |

**TOTAL**

| | | |
|---|---|---|
| TOTAL DU BUDGET (3) | 150 369,61 | 150 369,61 |

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

## *ENVIRONNEMENT*

# Jetons moins, trions plus !

## Pour des fêtes solidaires, locales et joyeuses !

**Des cadeaux utiles, zéro déchet** : **les faits maison** (produits ménagers, kit recette préférée en bocal, tisane ou pâte à tartiner maison, kit cotons réutilisables…), **les immatériels** (séance ou cours de photo, de cuisine, un soin du corps, un nuit hors de chez soi, un bon repas, des spectacles, un abonnement à une revue, des ateliers réparation ou bricolage, un abonnement à une AMAP…), **les secondes mains** (jouets ou vêtements d'occasion…) … le tout emballés avec soin (furoshiki, cartons réutilisés, papier kraft décoré soi même…)

**Pas de gaspillage** : des quantités adaptées au nombre de convives, des produits locaux et de saison, du fait maison, des restes accommodés…



## Le tri des textiles, une riche idée...

Offrez une 2ème vie à vos vêtements, linge et chaussures, en les déposant **propres** et **secs** (**même déchirés ou troués**) dans un **sac bien fermé** (chaussures liées par paires) dans une borne textile.

Pour trouver le point le plus proche : **www.lafibredutri.fr**

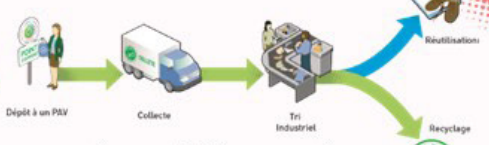


Effets positifs sur l'environnement, bénéfices économiques et sociétaux : tous gagnants !

## Quelques rappels nécessaires...

En VRAC
Les emballages en carton, métal et plastique

Les bouteilles, pots et bocaux en verre

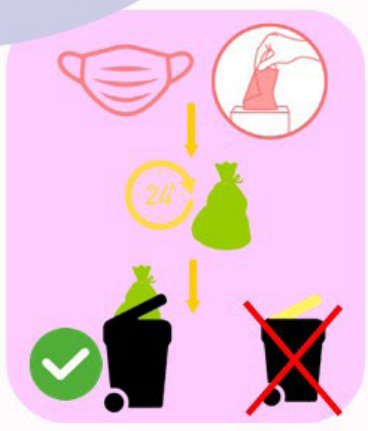

## Les déchets occasionnels ou toxiques en déchèterie

**Les bons réflexes** :

- Je trie mes différents déchets avant de venir
- Je présente ma carte d'accès à l'agent d'accueil
- Je respecte les consignes de l'agent d'accueil

**Attention** : récupération interdite, limitation de vitesse à 20 km/h, animaux interdits, dépôts à l'entrée interdits, accès en dehors de heures d'ouverture interdit.

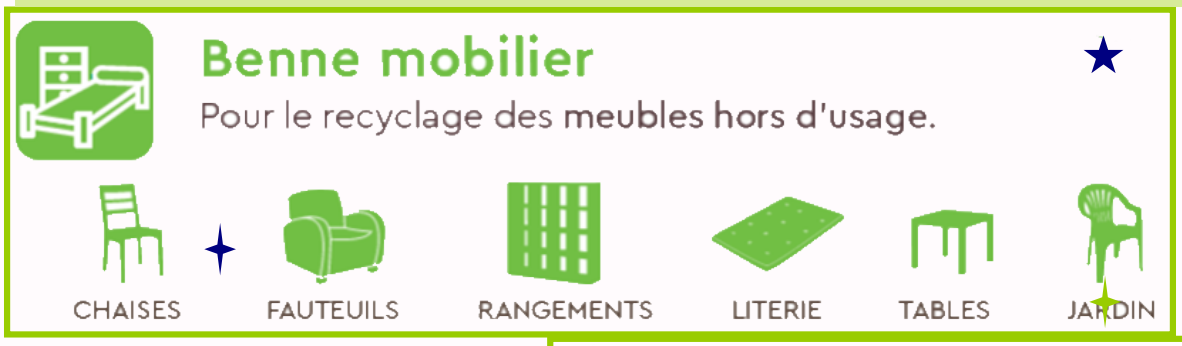


Avant de jeter, pensez y !

Le S.M.E.E.O.M de la moyenne Garonne (syndicat mixte d'enlèvement et d'élimination des ordures ménagères) vous informe que le port du masque est désormais obligatoire en déchèterie.

# ENTRETIEN & TRAVAUX DU VILLAGE

## Entretien

Divers travaux d'entretien ont été réalisé par Christian Rogeret notre employé communal : tonte, taille, débroussaillage, réparations, sécurisation de la fontaine communale, peinture...

Notre village est bien entretenu grâce à lui. Merci Christian !

## Travaux

Suite à des dégâts d'infiltration d'eau de pluie occasionnés par un épisode venteux, l'entreprise Renaud Plancade a réalisé la réfection de la toiture de notre église.

Courant premier semestre 2021, la peinture extérieure sera réalisée.

### Parc communal :
### Aménagement d'une aire de jeu couplée à un parcours de santé

Le parc communal va s'enrichir d'un jeu à grimper destiné aux enfants de plus de 5 ans, complétant ainsi le toboggan et les jeux à ressort existants.

Quatre agrées seront installés à savoir : le ski de fond, le vélo, l'élévateur flexion bras et le rameur. Ils permettront à tout un chacun d'entretenir sa forme.

Dix arbres seront plantés pour ombrager le site et parfaire cette réalisation.

Deux panneaux de basket seront également installés de part et d'autre du boulodrome.

A FOND LA FORME A BELBEZE !!

# FAITS DIVERS

Après les incendies qui ont malheureusement touché les habitations de Messieurs Flameng et Pham en juillet 2019 et plus récemment en janvier 2020 de Kathleen et Christian Rogeret, l'heure est maintenant à la reconstruction, symbole d'un nouveau départ.

*Incendie de la maison Flameng et Pham en 2019*

*Emplacement de la maison Flameng et Pham en décembre 2020*

*Incendie de la maison Rogeret en janvier 2020*

# CARNET

**Naissance**

Jason, Malhon MIRAMONT
Né le 09/06/2020

**Mariage**

Marie YLMAZ & Etienne GERMA
Le 27/06/2020

**Décès**

-

**Bienvenue à Jason**

Le samedi 9 juin 2020 à vingt heures, un petit bambin prénommé Jason a vu le jour sur le sol de notre commune.

Un tel évènement n'était pas arrivé depuis 58 ans, ce qui mérite d'être souligné.

Le Maire et le Conseil Municipal félicitent chaleureusement les parents et adressent tous leurs meilleurs souhaits au petit Jason.

# LES BRÈVES DU VILLAGE

## Concours villes et villages fleuris
## Edition 2020

Le jury du concours des Villes et Villages Fleuris s'est réuni mercredi 23 septembre à l'Hôtel du Département pour élaborer le classement des villes et villages participants. La Covid-19 oblige, cette année 2020 a été très particulière, mais en Tarn-et-Garonne, le concours a été maintenu malgré tout afin que les efforts des élus, des agents municipaux et des citoyens pour le fleurissement et l'embellissement de leur commune soient récompensés comme il se doit.

Le palmarès :

**Communes inférieures ou égales à 300 habitants :**

1re - Maubec.
2e ex-aequo - Lapenche, Mansonville et Montbarla.
3e ex-aequo - Belbèze-en-Lomagne, Cumont et Le Causé.

**Mention spéciale du jury :**

Belbèze-en-Lomagne, activité pédagogique originale pendant la pandémie.

En effet deux enfants de la commune ont réalisé des moulins à vent en pots de fleurs. Décorés et munis de leurs ailes, ils trônent sur la place du village. Que les participants (Théo et Chloé) soient chaleureusement remerciés pour leur investissement.

Cette opération sera renouvelée au printemps 2021, à condition que les mesures pour lutter contre la crise sanitaire le permettent.

## Baptême du parc communal

En sa séance du 14 novembre 2020, le conseil municipal de notre commune a décidé à l'unanimité des membres présents de dénommer le parc communal :

parc Pierrette VINCELOT LAURENS

du nom d'une grande résistante de la dernière guerre. A l'issue de la guerre, Pierrette VINCELOT LAURENS, reçoit la plus haute distinction de l'état d'Israël à savoir : la médaille des justes parmi les nations.

Au printemps, et dès que les conditions sanitaires le permettront, le parc sera officiellement inauguré en présence de sa famille, des administrés Belbèziens et des élus.

## Numérotation des habitations

Rappel :

Les administrés qui à ce jour n'ont toujours pas installé la plaque du numéro de leur habitation sont priés de le faire au plus tôt.

La plaque doit être visible de la voie. Nous rappelons l'importance de la dénomination des rues et de la numérotation des habitations ne serait-ce que par rapport à l'accès rapide des secours, aux livraisons, aux distributions postales, etc...

La mairie reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

## Changement de lieu pour le bureau de vote

A compter du 1er janvier 2021 et en application de l'arrêté préfectoral, le bureau de vote de notre commune sera délocalisé à la salle polyvalente Alain BACH.

Désormais toutes les opérations relatives aux divers scrutins se dérouleront dans un espace mieux adapté au respect des consignes sanitaires en vigueur.

## ECHANGES ET RENCONTRES AU VILLAGE

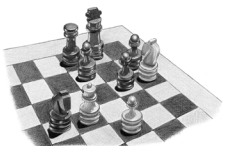

Faisant suite à la demande de quelques habitants qui souhaitent favoriser dans notre village :

- LES RENCONTRES, sans obligation de date, de créneau horaire ou d'adhésion à une association.
- LES ECHANGES sur divers sujets d'actualité ou autres… autour d'un café, d'un thé et d'un petit gâteau… Pourquoi pas !!!
- LE PARTAGE d'un moment de convivialité lors d'activités diverses, auto-gérées par les participants eux-mêmes, comme par exemple : des jeux de société, des travaux manuels, de la marche, de la musique, etc.

Bref, sortir de chez soi, se rencontrer, échanger, partager, redynamiser le village en créant du lien social, en partant du principe que :

- chacun d'entre nous peut apporter aux autres… à la collectivité,
- chacun d'entre nous peut animer un petit atelier suivant ses compétences,
- chacun d'entre nous peut consacrer un peu de temps aux autres.

La nouvelle municipalité a distribué courant septembre un flyer vous invitant à lui faire part de vos propositions et de votre éventuelle adhésion à ce projet.

En effet, le conseil municipal soutient ce projet et a proposé la mise en relation des administés et la mise à disposition gratuite de la salle de réunion et de la salle polyvalente pour les activités intérieures.

Pour celles et ceux qui n'ont pas encore répondu ou qui souhaitent nous faire part de nouvelles idées, **vous avez encore jusqu'au 31 janvier 2021 pour vous manifester.**

Dès que la situation sanitaire de notre pays le permettra, la mairie organisera une réunion d'information ouverte à tous les intéressé(e)s.

## OPÉRATION MASQUES

### Merci à Odile, aux généreux donateurs et aux bénévoles

« Un masque pour chaque administré » c'est l'opération initiée par la municipalité et concrétisée le 24 avril par la distribution à domicile de masques sous conditionnement hermétique. Chaque foyer a reçu un nombre de masque égal aux personnes occupant le foyer.

Le masque est livré prêt à être lavé (60°C avec détergent classique, essorage à 1200 ou 1400 tr/min). Il est important de laver le masque de la même manière après chaque utilisation (dès qu'il est retiré du visage). Après le lavage et séchage, repasser le masque. Un papier absorbant ou mouchoir en papier glissé entre le masque et votre visage accentuera l'effet de filtre et évitera la buée sur les lunettes.

Le port d'un masque ne dispense pas des gestes barrières :

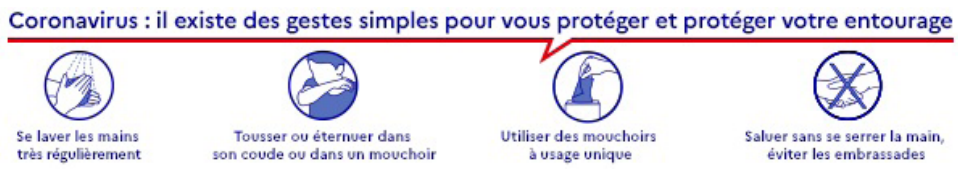
Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage
Se laver les mains très régulièrement
Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
Utiliser des mouchoirs à usage unique
Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Le port d'un masque ne déroge en aucun cas aux règles de confinement émises par l'état.

Le masque made in Belbèze a été fabriqué par Odile DUVERGER. La matière première a été fournie par plusieurs généreux donateurs. Des bénévoles ont assuré le pliage et le repassage.

MERCI à tous les acteurs de cette belle chaîne de solidarité qui ont rendu cette opération possible. Qu'ils soient ici chaleureusement félicités pour leur geste et leur implication.

Tous ensemble nous gagnerons ce combat contre ce maudit virus.

## Repas des anciens : rendez-vous en 2021 !

L'épidémie de coronavirus et les restrictions qu'elle nous a imposées a eu raison de notre traditionnel repas des aînés.

Tout sera mis en oeuvre au cours du 1er semestre 2021 (si les conditions sanitaires le permettent) pour que nous puissions partager ensemble cet agréable moment de convivialité.

## Cérémonie du 11 novembre

Compte-tenu de la situation exceptionnelle liée à l'état d'urgence sanitaire et aux mesures de confinement dans notre pays, ce 11 novembre 2020 marquant le 100 ème anniversaire du choix du Soldat inconnu, revêtait une atmosphère différente des autres années.

Cette situation particulière a conduit les autorités à adapter le format des cérémonies du 11 novembre.

Dans notre commune, le Conseil Municipal a décidé néanmoins d'honorer tous nos soldats morts pour la France. C'est donc dans un format très restreint, sans public, et en respectant les mesures de distanciation qu'un dépôt de gerbe a eu lieu au monument aux morts, en la seule présence de Jean-Luc Issanchou, Maire de Belbèze et de son adjoint Daniel Scorcione.

Un moment de recueillement est venu clôturer cette cérémonie.

## DIVERS

### Fibre optique à Belbèze : les premiers foyers éligibles en 2021

Après les opérations de montée en débit de l'ADSL dont une partie de la commune bénéficie depuis fin 2017 et l'installation d'une armoire à Vigueron, place à la fibre optique pour tous !

Le Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique avec son partenaire Octogone Fibre ont entrepris la couverture de l'ensemble du Tarn-et-Garonne avec la technologie fibre optique d'ici fin 2022. A Belbèze, c'est dès la fin 2021 que l'ensemble des foyers situés à l'ouest de la D44 sera éligible aux offres fibre optique des grands opérateurs. Il faudra attendre 2022 pour les foyers à l'Est de la D44, les mêmes qui bénéficient de l'amélioration de l'ADSL depuis 2017.

Des travaux de déploiement de câbles fibre optique auront lieu pour cela dans les mois à venir, la plupart du temps suivant les mêmes cheminements que le câble téléphonique classique.

Tarn-et-Garonne Numérique et Octogone fibre communiqueront dès lors que le réseau optique sera installé pour permettre à chacun de se faire raccorder. Pour cela, il appartient à chacun de souscrire un abonnement fibre auprès d'un opérateur (les conditions tarifaires sont équivalentes à l'ADSL bien que le débit soit jusqu'à 100 fois supérieur, intégrant la télévision et le téléphone fixe) et convenir avec lui d'un rendez-vous pour le raccordement du foyer. Cette intervention est prise en charge dans le cadre du programme fibre (sauf si des travaux structurant (fourreau ou poteau à installer, par exemple) sont à prévoir sur la partie privée.

Plus d'informations sur : https://82numerique.fr

*Pose du central optique au stade de Beaumont-de-Lomagne en février 2020, qui alimentera le futur réseau optique de Belbèze à partir de 2021*

## JUMELAGE

### Quelques informations sur Flayat, notre commune jumelle

Suite aux élections municipales, le Conseil Municipal de Flayat a été renouvelé.

Marie-Hélène Michon conserve son fauteuil de Maire.

De nombreux projets vont animer la mandature 2020-2026 de la commune ; en particulier la réhabilitation de l'ancien bureau de poste en espace hébergement, coworking etc... et la création d'un parc photovoltaïque.

Le nouveau conseil municipal a décidé de s'inscrire dans la continuité du jumelage. De nouveaux échanges sont prévus.

Pour information, début mai 2020, les anciens du foot de Flayat avaient organisé un week-end en terre Toulousaine. Ce périple devait les conduire dans un premier temps à Toulouse pour y découvrir la ville rose, puis après un détour par Belbèze il était prévu une visite de la bastide de Beaumont-de-Lomagne. La crise sanitaire a eu raison de ce projet mais ce n'est que partie remise. C'est avec grand plaisir que nous accueillerons nos amis Flayatois.

Nous vous rappelons qu'un panneau d'affichage situé en façade de la mairie de Belbèze est dédié au jumelage. Nous vous invitons également à visiter le site internet de la commune de Flayat : www.flayat.fr

**Si l'envie se fait sentir, n'hésitez pas à faire le déplacement en Creuse, vous y serez les bienvenus.**

*Etang de la Ramade*

*Mairie*

*Eglise Saint-Martin*

# Arrêtés Municipaux

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE
ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN
CANTON DE BEAUMONT DE LOMAGNE
COMMUNE DE BELBEZE EN LOMAGNE

## ARRETE MUNICIPAL – 2020/012
## Arrêté relatif à la lutte contre les bruits de voisinage

Nous Jean-Luc ISSANCHOU, Maire de la commune de BELBEZE-LOMAGNE,
VU le code de l'environnement,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de la santé publique, en particulier l'article R 1336-5,
VU les articles R 610-5 et R 623-2 du code pénal,
VU l'arrêté préfectoral n°04-1076 en date du 21/06/2004 portant réglementation des bruits de voisinage,

ARRETE :

Article 1er : Sont interdits sur la voie publique, dans les lieux publics ou accessibles au public, les établissements recevant du public et les lieux de stationnement des véhicules à moteur, les bruits gênants par leur intensité, leur durée, leur caractère agressif et répétitif et notamment ceux susceptibles de provenir :

- des publicités par cris ou par chants ;
- de l'emploi d'appareils et de dispositifs de diffusion sonore par haut-parleur, tels que microphones, postes récepteurs de radio, magnétophones et électrophones, à moins que ces appareils ne soient utilisés exclusivement avec des écouteurs ;
- des réparations ou réglages de moteur, à l'exception des réparations de courte durée permettant la remise en service d'un véhicule immobilisé par une avarie fortuite en cours de circulation ;
- de l'usage d'instruments de musique, sifflets, sirènes ou appareils analogues ;
- de l'utilisation des pétards ou autres pièces d'artifice et de tous engins, objets, dispositifs, jouets bruyants ;
- de la manipulation, le chargement ou le déchargement de matériaux, matériels ou objets quelconques ainsi que des dispositifs ou engins utilisés pour ces opérations.

Des dérogations individuelles ou collectives aux dispositions de l'alinéa précédent pourront être accordées lors de circonstances particulières telles que manifestations commerciales, fêtes ou réjouissances, ou pour l'exercice de certaines professions.

Une dérogation permanente aux dispositions du présent arrêté est accordée pour la fête de la musique, la fête locale, la fête nationale du 14 juillet et le jour de l'An.

Article 2 : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur

Article 3 : En cas de non-respect des conditions d'emploi homologué de matériels d'équipements de quelque nature qu'il soit, d'engins ou de véhicules, sur la voie publique ou les propriétés privées, il pourra être ordonné, en cas d'urgence, de cesser immédiatement les nuisances, sans préjudices des sanctions pénales qui pourraient éventuellement s'appliquer.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la sous-préfète de l'arrondissement de Castelsarrasin ;
- Monsieur le commandant de la Communauté de brigades de gendarmerie de Beaumont de Lomagne.

Fait à Belbèze en Lomagne le 18/07/2020
Le Maire
Jean-Luc ISSANCHOU

MAIRIE de BELBEZE en LOMAGNE
82 (TARN et GARONNE)

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE
ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN
CANTON DE BEAUMONT DE LOMAGNE
COMMUNE DE BELBEZE EN LOMAGNE

## ARRETE MUNICIPAL – 2020/015
## Arrêté Municipal relatif à la circulation et à la divagation des chiens

Nous Jean-Luc ISSANCHOU, Maire de la commune de BELBEZE,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-1 et L.2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du maire,
Vu le Code Rural,
Vu la loi 99-5 du 6 janvier 1999 et l'arrêté du 27 avril 1999 relatifs aux chiens dangereux,
Considérant qu'il appartient de prendre, dans l'intérêt de la sécurité publique, toutes mesures relatives à la circulation des chiens et notamment d'interdire la divagation de ces animaux,

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : Il est expressément défendu de laisser les chiens divaguer sur la voie publique seule et sans maître ou gardien. Défense est faite de laisser les chiens fouiller dans les récipients à ordures ménagères ou dans les dépôts d'immondices.

ARTICLE 2 : Tout chien circulant sur la voie publique doit être constamment tenu en laisse c'est à dire relié physiquement à la personne qui en a la charge.

ARTICLE 3 : Tout propriétaire ou détenteur de l'un des chiens classés dans les catégories chiens d'attaque ou chiens de défense et de garde est tenu d'en faire la déclaration à la Mairie. Sur la voie publique, les chiens de ces deux catégories doivent être muselés et tenus en laisse par une personne majeure.

ARTICLE 4 : Les chiens circulant sur la voie publique, même accompagnés, tenus en laisse ou muselés, devront être munis d'un collier portant gravés, sur une plaque de métal, le nom et le domicile de leur propriétaire, ou identifiés par tout autre procédé agréé.

ARTICLE 5 : Tout chien errant non identifié trouvé sur la voie publique sera immédiatement saisi et mis en fourrière. Il en sera de même de tout chien errant paraissant abandonné, même dans le cas où il serait identifié.

ARTICLE 6: Les propriétaires ont le droit de saisir et de faire conduire à la fourrière les chiens que leurs maîtres laissent divaguer dans les champs, les récoltes et les bois.

ARTICLE 7: Ne sont pas considérés comme errants les chiens de chasse ou de berger Lorsqu'ils sont employés sous la direction et la surveillance de leur maître à l'usage auquel ils sont destinés.

ARTICLE 8: Lorsqu'un chien est réclamé par son propriétaire, ce dernier doit, préalablement à la remise de l'animal, acquitter à la fourrière les frais de conduite, de nourriture et de garde conformément au tarif en vigueur dans cette fourrière.

ARTICLE 9: Tout propriétaire ou toute personne ayant à quelque titre que ce soit la charge des soins ou la garde d'un animal domestique ayant été en contact, soit par morsure ou par griffure, soit de tout autre manière, avec un animal reconnu enragé ou suspecté de l'être est tenu d'en faire la déclaration à la mairie.

ARTICLE 10: Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et relevées en vue de poursuites par les services de Gendarmerie.

ARTICLE 11 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Madame la Sous-préfète de Castelsarrasin,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Beaumont de Lomagne, chargés chacun en ce qui le concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Fait à Belbèze en Lomagne, 26 novembre 2020.

Le Maire,
Jean-Luc ISSANCHOU

MAIRIE de BELBEZE en LOMAGNE
82 (TARN et GARONNE)

## Le petit lexique occitan

Retrouvez dans cette petite rubrique récurrente quelques expressions bien de chez nous !

**à bisto de nas :** à vue de nez, au pifomètre
**bestiasse :** abruti
**bicouse :** mèche de cheveux rebelle
**bouléguer :** remuer, mélanger
**cagouille :** escargot
**fadas :** fou
**manquas pus qu'aquo :** il ne manque plus que çà
**menine :** mamie
**ruque :** être de mauvaise humeur, «avoir la ruque»
**sadoul :** être rassassié, «j'en ai sadoul» *j'en ai assez*
**sousquer :** rêver, penser, pousser des soupirs
**tchaoupiner :** toucher, trifouiller, tripatouiller, patauger

*Suite au prochain numéro...*

# ASSOCIATIONS

## L'ACCA
## La chasse… et le confinement

Au mois de septembre, on espérait que la situation sanitaire allait s'améliorer !!

Hélas il a fallu revoir les projets d'avenir à la baisse… La chasse n'échappe pas aux règles sanitaires et c'est normal.

Par nécessité, un arrêté préfectoral nous permet de pouvoir tirer certaines espèces : seuls les sangliers, les chevreuils, les cerfs, les daims sont autorisés de chasse à l'affût, tous les jours ou en battue 3 jours par semaine.

Certaines espèces nuisibles comme le corbeau freux, la corneille et le pigeon ramier peuvent également être tirées à poste fixe et sous abri construit par la main de l'homme.

Cela prouve une certaine reconnaissance de l'utilité publique de notre activité.

Le président de la Fédération départementale de chasse, Thierry Cabanes, regrette que la chasse au petit gibier soit totalement interdite.

Les chasseurs de gros gibier sont peut-être privilégiés mais il faut savoir qu'ils ne participent pas aux battues pour le plaisir mais bien pour éviter des dégâts trop importants aux cultures.

Tous les ans c'est la fédération de chasse qui indemnise les propriétaires terriens victimes de dégâts de la part des sangliers notamment. En 2019 au plan départemental, il a été prélevé 6449 chevreuils, 3955 sangliers et 186 cerfs. Si les battues au gros gibier n'étaient pas autorisées on peut considérer que pour la saison 2020/2021, cette population serait multipliée par deux… alors imaginons les dégâts pour le monde agricole et les accidents de voitures.

Ce mode de chasse nous permet de mener à bien notre mission de régulation. Cette décision prouve que nous devons travailler avec l'état et que celui-ci mesure l'importance de cette situation. Il faut espérer qu'avant la fin de la saison de chasse, nous puissions retrouver le plaisir de battre champs et bois avec nos compagnons à quatre pattes qui se morfondent dans les chenils.

### Les activités de cette année 2020

- Les lâchers de perdreaux ont eu lieu les 28 août, 25 septembre, 16 octobre et 20 novembre.
- Deux chevreuils ont été prélevés sur cinq colliers attribués.
- La société de chasse de Belbèze a fait l'acquisition d'une armoire réfrigérée permettant d'attendrir la viande du gibier avant la mise au congélateur. Cet achat a été rendu possible par un auto financement de la société et l'aide de généreux donateurs à savoir : commune de Belbèze (subvention exceptionnelle), Crédit agricole et Fédération départementale de chasse.

*Au nom de l'ACCA, je remercie du fond du cœur, tous ces partenaires. Dès que les mesures sanitaires en vigueur nous le permettront, nous organiserons une petite manifestation en leur honneur.*

- Nous avions pour habitude d'organiser le repas des chasseurs le 1 er dimanche de février mais je crains que pour l'édition 2021 cela soit fortement compromis. Nous vous informerons bien sûr, car tout dépendra de l'évolution de la crise sanitaire.

*Claude DULAC*
*Président de l'ACCA*
*de Belbèze-en-Lomagne*
*20/11/2020*

## Le mot du Comité des Fêtes

Toute l'équipe du Comité des fêtes était prête en 2020 pour vous accueillir et vous faire vibrer autour de jolies animations pour notre magnifique village.

Mais cette année a été complexe et particulière pour nous tous, et elle touche déjà, hélas, à sa fin…

Pas de crainte, en 2021 nous vous retrouverons, encore plus déterminés, pour vous proposer un programme festif afin d'égayer cette nouvelle année !

**L'ensemble du Comité des fêtes de Belbèze en Lomagne espère que vous avez passé d'agréables fêtes de fin d'année malgré le contexte sanitaire, et vous souhaite une excellente année 2021. Prenez soin de vous !!**

Les enfants du village ont encore une fois été gâtés cette année

## *NUMEROS UTILES*

### SECOURS

- GENDARMERIE : 17 ou 05 63 26 70 24
- POMPIERS : 18
- SAMU : 15
- ALLO DOCTEUR : 36 99
- APPEL EUROPEEN D'URGENCE : 112

### SERVICES

- MAIRIE DE BELBEZE EN LOMAGNE : 05 63 20 75 27 / www.belbeze-en-lomagne.fr
  Ouverture le mercredi de 8h30 à 12h00 et le samedi de 8h30 à 10h00.
- VEOLIA EAU : 05 61 80 09 02
- ERDF DEPANNAGE : 09 72 67 50 82
- COMMUNAUTE DE COMMUNES LOMAGNE T & G : 05 63 65 34 26
- TRESORERIE MOISSAC : 05 63 04 64 00
- SOUS-PREFECTURE CASTELSARRASIN : 05 63 22 82 00 (standard Préfecture)
- CONSEIL DEPARTEMENTAL : 05 63 91 82 00
- DECHETTERIE de BEAUMONT : 05 63 26 09 68

ZA de Bordevieille
Fermé dimanches et jours fériés

| Jours | Matin | Après-midi |
|---|---|---|
| Lundi | Fermé | Fermé |
| Mardi | 9h-12h | 13h30-17h |
| Mercredi | 9h-12h | 13h30-17h |
| Jeudi | 9h-12h | 13h30-17h |
| Vendredi | 9h-12h | 13h30-17h |
| Samedi | 9h-12h | 13h30-17h |

BELBEZE en LOMAGNE

Le blason de notre commune se compose de trois éléments :

- **Le lion de gueules** qui figure dans le blason de la Lomagne
- **La palme**, attributs de Sainte Quitterie, sainte patronne de notre église
- **Le léopard** qui figure dans le blason de notre département